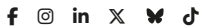


SUIVEZ-NOUS



le média local qui met les points sur les «if» à Saint-Étienne

Annonces légales ▼



Politique

# La Ville de Saint-Etienne a sollicité elle-même la Chambre régionale des comptes

par [Xavier Alix](#) • Publié le 28 avril 2026

Le contrôle portant sur les finances de Saint-Etienne - et la gestion en générale - allait de toute façon "tomber". Mais la nouvelle majorité municipale assure avoir sollicité la Chambre régionale des comptes (CRC) AuRa pour qu'elle intervienne au plus vite. Non pas qu'elle redoute des irrégularités passées, pas plus qu'une situation catastrophique des finances cachée sous le tapis. Mais dans l'objectif de « *tout bien remettre à plat* » à l'orée de son propre mandat sans avoir à recourir au privé. Explications.





Maximisés par une opposition politique. Minimisés par une majorité à la tête de l'exécutif. C'est le schéma classique. Avec entre les deux, ces "recommandations", ce qui ne signifie pas "injonctions", pointant d'indéniables manquements aux règles, plus ou moins graves, et donc à combler. Sinon des "conseils" de gestion régulièrement politiquement et techniquement discutables, disent fréquemment des élus. voire "idéologiquement" discutables aux yeux de certains... Depuis surtout les années 2000, dans le sillage de leur [Cour](#) nationale, les Chambres régionales des comptes (CRC) donnent via leurs fameux rapports d'analyse, et donc les recommandations les concluant, cette habitude de contre-pouvoir à l'exercice démocratique local.

A leur initiative aléatoire ou dans le cadre d'une campagne thématique nationale, sinon régionale, plus rarement à la suite de sollicitations extérieures d'alerte, les magistrats qui composent une CRC sont là pour analyser / contrôler la gestion d'une gouvernance publique : communes, intercommunalités, autres collectivités locales, syndicats mixtes, établissements publics voire associations. Le rapport qui en débouche peut très bien être au vitriol mais en pointant des gabegies sans illégalités débouchant sur un véritable scandale juridique. Dans ce dernier cas, si la CRC constate / estime quelque chose, elle transmet au Parquet et sa compétence s'arrête là. Elle n'instruit pas une enquête judiciaire et derrière, un procès. *A contrario*, un rapport avec "félicitations du jury" peut être émaillé de quelques irrégularités, à éliminer donc, mais il est vrai alors relativement minimes sur l'ensemble du fonctionnement ausculté.

## Les rapports de la CRC en toute transparence

Ces rapports et leurs synthèses sont accessibles, facilement, à tous : ici, sur le site Internet de la Chambre régionale des comptes [Auvergne Rhône-Alpes](#). Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole, souvent liées du fait du processus de mutualisation, y ont "eu droit" à cinq reprises de 2020 à 2025. Sur cinq rapports publiés, celui paru en juillet 2020 était issu d'une auscultation de la gestion et des comptes de la seule commune, à cheval sur deux mandats (exercices 2012 /2017). Pas de scandales sortis de sous les tapis mais des recommandations appelant à en finir avec les emprunts toxiques (ce qui a été fait), à analyser le manque de fréquentations des cantines et établir un plan anti gaspillage pour ces dernières. Ou encore à faire passer les agents concernés de « 1 567 heures pour une durée légale de travail fixée à 1 607 heures » (aux 35 h). Bref « faire respecter la durée légale du travail » ainsi que « la réglementation des heures supplémentaires ».

RAS ou presque sur le plan financier si ce n'est cette "idée" de réduire les coûts en demandant d'accélérer sur la... mutualisation avec la Métropole, si critiquée en assemblées par la suite ! Plus marquant finalement, le rapport justement "commun" publié fin mai 2024 sur la communication partagée entre les deux collectivités. Là, les recommandations s'étaient avérées un cran au-dessus quant à leur gravité, entres autres, mais pour exemple significatif à propos de certains sondages (une minorité, de trop, sur l'ensemble contracté) considérés et donc désignés comme à "fin électorale"... Ajouté avec le contexte de l'affaire de chantage et un vrai faux retrait à la présidence, ce rapport a sans doute ouvert l'apogée, valable les 18 mois suivants, d'échanges [conflictuels](#) comme jamais vus au sein de l'assemblée métropolitaine.

## 5 rapports à Ville et Métropole de Saint-Etienne depuis

## 2020

« *Aucun maire de Saint-Étienne n'a jamais été aussi contrôlé que moi* », n'hésitait pas à déclarer dans nos colonnes l'ex maire Gaël Perdriau en 2021, s'estimant harcelé par pur calcul politique par son opposition politique dans ses demandes de transparence : des documents sur le fonctionnement de son cabinet (et aussi sur des frais de mission et le règlement de contentieux à l'Opéra), voire par la CRC en se demandant si son "opposition" à Emmanuel Macron n'était pas l'explication ! En France, des magistrats opèrent indépendamment du pouvoir exécutif, rappelons le. Mais si Gaël Perdriau est bien "le maire le plus contrôlé" de l'Histoire stéphanoise – enfin, plus exactement les collectivités dont il était maire et président ou les établissements dont la gouvernance impliquait la Ville –, c'est oublier que la CRC n'a pas une histoire très ancienne, du moins dans la densité de son activité locale telle qu'on la connaît aujourd'hui. Enfin, les établissements satellites aux deux collectivités ont augmenté dans leur nombre et objets de contrôle.

Mais de toute façon, sous Michel Thiollière, si nous comptons bien, il y a eu trois rapports de contrôle de gestion concernant la seule Ville : en 1999, 2003 et 2006 (nous ne comptons pas les "avis" portant sur des situations / contentieux particuliers), deux sous Maurice Vincent (2008 et 2010). L'agglomération a, elle, connu trois rapports de gestion avant Gaël Perdriau : 2003, 2004 et 2007. Sans compter les établissements dépendants donc, comme l'office de tourisme par exemple. Si on se penche sur la période 2020/ 2025, Saint-Etienne et sa Métropole (SEM) ont connu cinq rapports dont trois communs. Dans le même laps de temps, les deux cités comparables d'Auvergne-Rhône-Alpes, Clermont-Ferrand et Grenoble, en ont connu respectivement quatre et six dont trois propres à la Métro de Grenoble (celui de 2020 sur la gestion intercommunale grenobloise correspond peut-être à celui de 2019 sur SEM).

## Un contrôle de la CRC attendu et logique

A noter que Grenoble comme Clermont-Ferrand ont vu leur communication municipale, non mutualisée, auscultée, elles aussi comme Saint-Etienne et sa Métropole avec, elle, en 2025. Dans le cadre d'une campagne générale donc. Six ans après le dernier rapport de gestion de la Ville de Saint-Etienne, financière donc mais pas seulement par la CRC, il n'y a rien d'étonnant du coup, dans le rythme habituel connu précédemment, que celle-ci envisage un contrôle sur de nouveaux exercices. Dans un communiqué paru ce jour, la nouvelle majorité stéphanoise annonce en effet que la « *Chambre régionale des comptes engage un contrôle financier approfondi de la Ville* ». Par un courrier en date du 24 avril 2026, « *la juridiction financière a informé M. le Maire de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion de la commune, portant sur la période allant de 2021 à la période la plus récente* ».

***Le maire a sollicité la Chambre Régionale des comptes afin que soit mis en œuvre un audit financier indépendant de la Ville garantissant une totale transparence sur la situation héritée.***

Ville de Saint-Etienne

Quelques lignes plus haut cependant, son communiqué introduisait en soulignant qu'à « *l'issue des élections municipales de mars 2026, la nouvelle équipe municipale souhaitait disposer d'une analyse indépendante, objective et exhaustive des finances de la Ville* ». « *Une exigence de transparence dans un contexte de transition* » ; « *Dans un environnement marqué par des contraintes accrues sur les finances locales, cette démarche répond à une double exigence : établir un diagnostic sincère et partagé de la situation financière ; sécuriser les décisions budgétaires et les orientations du mandat.* » Aussi, le maire Régis Juanico a « *sollicité la Chambre Régionale des comptes afin que soit mis en œuvre un audit financier indépendant de la Ville garantissant une totale transparence sur la situation héritée et de fonder l'action publique sur des bases*

objectivées ».

## Une sollicitation pour "accélérer" la visite

Avec l'annonce du contrôle, « la Ville de Saint-Étienne se félicite de l'engagement rapide de cette démarche, qu'elle a elle-même sollicitée dans un objectif de transparence et de clarification de sa situation financière ». Alors, pas de contrôle envisagé sans sa propre demande ? « Si, il aurait eu lieu tôt ou tard. Courant avril, nous étions informés qu'un contrôle était été envisagé mais sans notre sollicitation spécifique, cela n'aurait sans doute pas été aussi vite, nuance auprès d'If Jean Duverger, nouvel adjoint aux finances contacté par If Saint-Etienne. Or nous souhaitons aller vite sur un pour assurer cette transition en toute transparence, tout remettre à plat vis-à-vis de nos prochaines décisions. Là nous disposerons d'une analyse, on ne peut plus insoupçonnable en objectivité : avec la CR, nous évitons d'être le client d'un cabinet privé. Au passage, commander un audit de cet ampleur au privé aurait coûté 80 000 ou 90 000 euros. »

**Cela ne répond pas à des craintes d'illégalités lors du mandat passé. Je serai très surpris d'apprendre des choses que l'on ne connaît pas.**

Jean Duvergerr, adjoint aux finances de Saint-Etienne

La nouvelle majorité soupçonne-t-elle un cadavre budgétaire dans le placard ? « Non, absolument pas, note Jean Duverger. Cela ne répond pas à des craintes d'illégalités (du moins si on isole le cas, au moins, de 40 000 € de subventions accordées à deux associations précises... Ndlr). Je serai très surpris d'apprendre des choses que l'on ne connaît pas. Nous avons une bonne connaissance de la situation budgétaire de la Ville au terme de notre travail d'opposition. Elle n'est pas catastrophique. J'ajouterais même que la réduction de marge de manœuvre financière observée lors de la précédente mandature est effectivement subie avant tout via des causes externes : conjoncture et décisions étatiques contraignantes. Notre critique est forte en revanche sur ce qui a été fait de l'argent disponible. Le problème pour nous est là : par exemple, des rénovations énergétiques bien trop tardives et dommageables sur les dépenses de fonctionnement.»

## Les exercices de 2018 à 2020 seront-ils un jour auscultés ?

Dans le communiqué de la Ville, Régis Juanico réaffirme sa volonté de mettre en place une évaluation systématique des politiques publiques municipales, qui seront conduites tout au long du mandat. Ajoutant que cette démarche s'appuiera sur l'expertise des acteurs locaux, notamment les associations, les établissements d'enseignement supérieur ("Mines" et "IUJM transition éco") et l'ensemble des partenaires du territoire « afin de renforcer l'efficacité, la lisibilité et l'impact des actions publiques ». Pour ce qui est des marges de manœuvre financière, le niveau de l'épargne nette qui peut faire "étalon" serait finalement de + 11,2 M€ au bilan financier encore à acter de 2025 (projeté dans les orientations budgétaires à l'époque à 10 M€). Le budget 2026 laissé en héritage par la précédente mandature l'a projetée pour la suite à + 7 M€, soit une dégradation pour l'exercice en cours donc...

Remarquons toute fois que le contrôle de la CRC en 2020 s'était concentré sur les exercices 2012 à 2017. En 2026, il s'agira donc des exercices 2021 à 2025 selon les communiqué. Manqueraient du coup à l'analyse, les années 2018, 2019, 2020 du précédent mandat Perdriau. Pour toujours ?

PARTAGER  
L'ARTICLE

